

Rapport annuel du conseil d'établissement (CÉ)

ANNÉE SCOLAIRE
[CsaAnneeScolaireComplete]

« Le Conseil d'établissement prépare et adopte
un rapport annuel contenant un bilan de ses activités
et en transmet une copie au Centre de services scolaire »

(Réf. : L.I.P., article 82.)

Nom de l'école	Entramis
No de l'école	036
École primaire ou secondaire	Primaire
Nom du président ou de la présidente	Dominique Aubin



Signature

06/09/2023

Date

TABLE DES MATIÈRES

1. COMPOSITION DU CÉ
2. FONCTIONNEMENT DU CÉ
3. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE
4. SERVICES ÉDUCATIFS
5. RESSOURCES MATÉRIELLES, FINANCIÈRES ET HUMAINES
6. AUTRES
7. PROSPECTIVES POUR L'ANNÉE À VENIR
8. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

**MOT DE PRÉSENTATION
ET FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE**

La Loi sur l'instruction publique RLRQ chapitre I-13.3 décrit les fonctions et pouvoirs du CÉ et certains pouvoirs ne sont pas exercés annuellement.

1. COMPOSITION DU CÉ L.I.P., art. 42, 43

- 1.1 Combien de parents ont assisté à l'assemblée générale annuelle (art. 47) tenue en début d'année ?
- 0 À 10
 11 À 25
 26 À 50
 51 À 100
 100 ET PLUS
- 1.2 L'assemblée générale était la seule activité au programme de la soirée.
- Oui
 Non
- 1.2 Si **non**, indiquez le type d'activité qui s'est tenu avant ou après l'élection.
 .1 *Insérez votre précision ici.*
- 1.3 L'assemblée annuelle a institué un organisme de participation des parents (OPP). (art. 96 et s.)
- Oui
 Non
- 1.3 Combien de parents sont membres de l'OPP?
 .1
- Entrez (Total)
- 1.4 L'assemblée annuelle a-t-elle nommé un représentant au comité de parents?
- Oui
 Non
- Si **oui**, indiquez :
- 1.4 • le nom du représentant : *Christina Lacopo*
 .1
- le nom du substitut, le cas échéant : *Dominique Aubin*
- 1.4 Si **non**, les membres du conseil d'établissement représentant les parents ont-ils nommé un représentant au comité de parents?
 .2
- Oui
 Non
- Si **oui**, indiquez :
- 1.4 • le nom du représentant : *Insérez son nom ici.*
 .3
- le nom du substitut, le cas échéant : *Insérez son nom ici.*
- 1.5 Quel est le nombre de postes prévu à la composition du CÉ, excluant les membres représentant la communauté?
- 10 (Total)
- 1.6 Votre CÉ est constitué de combien de membres? (art. 43)
- 10 (Total)

Poste	Nombre	Nom du ou des membres (et durée de leur mandat)
Représentants des parents.	5	<ul style="list-style-type: none"> • Dominique Aubin (1 an) • Dominic Provost (1 an) • Sylvie Bellemare (2 ans) • Christina Lacopo (2 ans) • Frédéric Daigle (2 ans)
Parents substitués.	1	Audrey Ste-Marie
Représentants des enseignants.	3	Nathalie Lavoie Johanne Coteau Ariane Brouillard
Enseignants substitués.	0	

Représentants du personnel de soutien.	1	Valerie Laprès (à partir de janvier 2023)
Personnel de soutien substitut.	0	
Représentants du personnel professionnel	0	
Personnel professionnel substitut.	0	
Représentants de la communauté.	0	
Représentants du personnel affecté au service de garde (primaire seulement)	1	Doris L'Espérance
Représentants du SDG substitués. (primaire seulement)	0	
Représentants des élèves (secondaire seulement)	0	
Élèves substitués (secondaire seulement)	0	

1.7 Avez-vous eu des démissions en cours d'année?			<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, précisez le nombre (nb) et s'ils ont été remplacés.		Nb	Remplacés?
1.7 .1	Démissions chez les parents.	1	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.7 .2	Démissions chez les enseignants.	Entrez	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
1.7 .3	Démissions chez le personnel de soutien (incluant le représentant du service de garde)	Entrez	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
1.7 .4	Démissions chez le personnel professionnel.	Entrez	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
1.7 .5	Démissions chez les représentants de la communauté.	Entrez	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
1.7 .6	Démissions chez les élèves.	Entrez	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

1.8 Y a-t-il eu du public aux rencontres du CÉ ? (art. 68)

		Cochez
1.8 .1	Des parents	<input type="checkbox"/> Très souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input checked="" type="checkbox"/> Jamais
1.8 .2	Du personnel de l'école	<input type="checkbox"/> Très souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input checked="" type="checkbox"/> Jamais
1.8 .3	Autres : Précisez	<input type="checkbox"/> Très souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais

1.8
.4 Par quel moyen cette participation était-elle possible?

Précisez : Teams et en
personne. Information par le
communiqué et le site internet de
l'école

1.9 La direction a assumé les pouvoirs du CÉ en l'absence de
constitution d'un CÉ

Oui Non

2. FONCTIONNEMENT DU CÉ

- 2.1 Le CÉ a adopté des règles écrites de régie interne. (art. 67) Oui
 Non
- 2.1.1 Le CÉ a révisé ses règles de régie interne Oui
 Non
- 2.2 Le CÉ a adopté son budget de fonctionnement. (art. 66) Oui
 Non
- 2.3 Combien de séances régulières avez-vous tenues cette année? 8
- 2.3.1 Combien de séances extraordinaires avez-vous tenues cette année? 0
- 2.3.2 Si vous avez tenu moins de cinq (5) séances, indiquez la ou les raisons.
2 Quorum non atteint Absence de parents Autres : *Précisez*
- 2.3.3 Combien de rencontres du CÉ ont eu lieu :
3
 - En virtuel? 2
 - En personne? 6
- 2.4 La direction a assumé les pouvoirs du CÉ en l'absence de quorum à trois séances consécutives Oui
 Non
- 2.5 Les membres du conseil d'établissement ont suivi la formation obligatoire offerte par le ministère de l'éducation (art. 53, 459.5) Oui
 Non
- 2.5.1 Combien de membres ont suivi la formation? 10
- 2.5.2 Comment la formation a-t-elle été suivie?
1 Individuellement En groupe, lors de rencontres du CÉ Autre : *Précisez*
- 2.6 Le CÉ a-t-il formé des comités pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions? (art. 78.2) Oui
 Non
- 2.6.1 Si oui, précisez lesquels :
1 *Insérez votre précision ici.*

3. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

- 3.1 Le CÉ a adopté le projet éducatif. (art. 37, 74) Oui
 Non
- 3.2 Le CÉ a révisé le projet éducatif. (art. 37, 74) Oui
 Non
- 3.2.1 Le CÉ a procédé à son évaluation. Oui
 Non
- 3.4 Le CÉ a été consulté sur le PEVR (non applicable 2021-2022). Oui
 Non
- 3.5 Le CÉ a approuvé les règles de conduite et les mesures de sécurité. (art. 76) Oui
 Non
- 3.6 Le CÉ a adopté un plan de lutte à l'intimidation et à la violence ou un tel plan est en vigueur. (art. 75.1) Oui
 Non
- 3.6.1 Le CÉ a actualisé le plan de lutte à l'intimidation et à la violence. (art. 75.1) Oui
 Non
- 3.6.2 Le CÉ a évalué les résultats en matière de lutte à l'intimidation et à la violence. (art. 83.1) Oui
 Non
- 3.7 Commentaires :
Insérez vos commentaires ici.

4. SERVICES ÉDUCATIFS

- 4.1 Au cours de l'année, le CÉ a approuvé les modalités d'application du Régime pédagogique. (art. 84) Oui
 Non
- 4.1.
1
- 4.2 Le CÉ a approuvé les orientations générales d'un programme particulier. (art. 85) Oui
 Non
- 4.2. Le CÉ a été informé du programme particulier approuvé par la direction. (art. 1 96.15.1°) Oui
 Non
- 4.3 Le CÉ a approuvé le temps alloué à chaque matière. (art. 86) Oui
 Non
- 4.4 Le CÉ a été informé des critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques. (art. 96.15.2°) Oui
 Non
- 4.5 Le CÉ a approuvé la mise en œuvre des programmes de services complémentaires. (art. 88) Oui
 Non
- 4.5. Le CÉ a approuvé l'intégration d'activités ou de contenus prescrits. (art. 85) 1 Oui
 Non
- 4.6 Le CÉ a établi les principes d'encadrement des couts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe. (art. 77.1) Oui
 Non
- 4.7 Le CÉ a été consulté sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique. (art. 96.15) Oui
 Non
- 4.8 Le CÉ a approuvé la liste des papiers, crayons et objets de même nature. (art. 7, 77.1) Oui
 Non
- 4.9 Le CÉ a approuvé les contributions financières exigées pour : (art. 3, 7, 75.0.1 et 292)
- 4.9. du matériel didactique; 1 Oui
 Non
- 4.9. des activités scolaires; 2 Oui
 Non
- 4.9. des services offerts dans le cadre d'un projet pédagogique particulier; 3 Oui
 Non
- 4.9. et des services de surveillance du dîner. 4 Oui
 Non

4. SERVICES ÉDUCATIFS (suite)

- 4.1 Le CÉ a été informé des normes et modalités d'évaluation et des règles de passage. 0 (art. 96.13.4°, 96.15) Oui
 Non

4.1
1 Le CÉ a approuvé la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école. (art. 87) Oui
 Non

4.11. Énumérez les activités approuvées :

1 *Insérez votre précision ici.*

4.1
2 Le CÉ a été informé des critères d'inscription des élèves. (art. 239) Oui
 Non

4.1
2 Le CÉ a consulté au moins une fois les élèves sur des sujets en lien avec le fonctionnement de l'école (art. 89.2) Oui
 Non

5. RESSOURCES MATÉRIELLES, FINANCIÈRES et HUMAINES

- 5.1 Le CÉ a approuvé l'utilisation proposée par la direction de l'école des locaux ou des immeubles en dehors des heures de classe. (art. 93) Oui
 Non
- 5.2 Le CÉ a tenu des campagnes de financement. (art. 94) Oui
 Non
- 5.2.1 Précisez la nature des campagnes:
Voyage de 6e année, vente de vêtement sportif
- 5.3 Le CÉ a reçu des dons, contributions, subventions ou commandites. (art. 94) Oui
 Non
- 5.3.1 Précisez leur nature :
Insérez ici vos précisions.
- 5.4 Le CÉ a adopté le budget annuel de l'école. (art. 95) Oui
 Non
- 5.5 Le CÉ a adopté un plan de redressement (si applicable). Oui
 Non
- 5.5.1 Commentaires :
Insérez vos commentaires ici.
- 5.6 Le CÉ a attesté de la réception des mesures budgétaires ministérielles dédiées à un transfert aux écoles. Oui
 Non
- 5.6.1 Mentionnez les mesures :
Insérez vos précisions ici.
- 5.6 Le CÉ a été consulté sur les besoins de l'école relatifs aux biens, aux services et aux locaux. (art. 96.22) Oui
 Non
- 5.7 Le CÉ a été consulté sur les critères de sélection du directeur de l'école. (art. 79) Oui
 Non

6. AUTRES

- 6.1 Le CÉ a organisé des services éducatifs parascolaires ou des services à des fins sociales, culturelles ou sportives. (art. 90) Oui
 Non
- 6.1. Précisez :
- 1 Le CE a autorisé le parascolaire du SDG.
- 6.2 Le CÉ a conclu un contrat à cette fin. Oui
 Non
- 6.3 Le CÉ a adopté le cadre organisationnel du service de garde (incluant les contributions financières). (art. 77.2, 256) Oui
 Non
- 6.5 Le CÉ a convenu de la mise en commun de biens, services ou activités avec un autre établissement. (art. 80) Oui
 Non
- 6.5. Précisez nature et nom de l'autre établissement.
- 1 *Insérez votre précision ici.*
- 6.6 Au cours de l'année, le CÉ a été consulté sur la modification de l'acte d'établissement, le cas échéant. (art. 40, 79, 101, 110.1) Oui
 Non

7. PROSPECTIVES POUR L'ANNÉE À VENIR

7.1 Quels sont vos projets pour l'année à venir (dossiers prioritaires, plan de travail, etc.)?

Nouveau projet éducatif

8. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

8.1 *Insérez ici vos commentaires.*